



ALSACE GOLF LINKS

Règles locales spécifiques

(Révisions le 14 octobre 2020)

☎ +33 (0)3 89 78 52 12

Règles Sanitaires - Les drapeaux restent en place - merci d'égaliser au mieux vos traces dans les bunkers avec vos pieds

Ces **règles locales spécifiques** annulent et remplacent les règles locales du club et complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales

1. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)

A. Sont définis comme **terrains en réparation** à partir desquels le dégagement gratuit est possible selon la **Règle 16.1**

(a) Toutes les zones pour des travaux marquées par des piquets bleus

(b) Les ornières et traces d'engins de chantier

(c) Les buttes fraîchement engazonnées

B. Sont considérés comme des **obstructions inamovibles** à partir desquelles le dégagement gratuit est possible selon la **Règle 16.1**

(a) Le chemin traversant les trous n°1,9,10,18 et longeant le trou n°11 sur le parcours même s'ils ne sont pas recouverts de surface artificielle.

(b) Le chemin traversant le trou n°8

(c) Les roches indiquant la direction des trous suivants sur les trous n°5,6,9 et 18.

(d) Les tas d'herbes coupées, non destinés à être ramassés, sont considérés comme partie intégrante du parcours.

2. Hors limites et hors limites internes (Règle 18.2)

(a) Les piquets de la clôture électrique extérieur définissent les hors limites du terrain

(b) Durant le jeu du trou n°18, le trou n°10, défini par les piquets blancs, est hors limites. Ces piquets sont considérés comme des éléments de limite durant le jeu du trou n°18. Pour le trou n°10, ce sont des obstructions inamovibles (**Règle 16.1**)

(c) Pour des raisons de sécurité, la clôture destinée à encadrer les ovins et caprins forment un hors limites interne. Il est interdit d'y pénétrer.

3. **Trou n°18** : les piquets rouges de la zone à pénalité à la retombée de drive sont partie intégrante du terrain.

Non-respect des règles locales : Stroke Play : Pénalité Générale - Match Play : Perte du trou